



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0259**

commune (s) : Lyon 5°

objet : Renoncement à l'acquisition d'un immeuble situé 1, rue de la Favorite appartenant à la société Thevenin Ducrot Distribution (AVIA) et levée de l'emplacement réservé n° 19

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0259**

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Renoncement à l'acquisition d'un immeuble situé 1, rue de la Favorite appartenant à la société Thevenin Ducrot Distribution (AVIA) et levée de l'emplacement réservé n° 19**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.3.

Suivant les dispositions L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme, la société Thevenin Ducrot Distribution a, par courrier du 7 janvier 2015 et parvenu le 8 janvier 2015 en mairie de Lyon, mis en demeure la Métropole de Lyon d'acquiescer l'immeuble lui appartenant, situé 1, rue de la Favorite à Lyon 5° et cadastré AT 47.

En effet, cet immeuble est concerné au plan local d'urbanisme (PLU) par l'emplacement réservé n° 19, au bénéfice de la Métropole de Lyon, pour un parc de stationnement.

Après accord de la direction de l'aménagement urbain et de la mairie du 5° arrondissement, cet aménagement se révélant inopportun à cet emplacement, il est proposé de ne pas donner une suite favorable à la mise en demeure d'acquiescer relative à cet immeuble.

Il conviendra également, en cohérence avec cette proposition, de solliciter la levée de l'emplacement réservé n° 19 au droit de cette parcelle, lors d'une prochaine procédure de modification ou de révision du PLU ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Renonce à l'acquisition, par la Métropole de Lyon, d'un immeuble situé 1, rue de la Favorite à Lyon 5°, cadastré AT 47 et appartenant à la société Thevenin Ducrot Distribution (AVIA).

2° - Prononce la levée de la réserve n° 19 sur l'immeuble cadastré AT 47.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.